

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

**ECOFI OPTIM IMPACT**  
**CODE ISIN : FRO013433497**  
**FCP bénéficiant d'une protection du capital géré par ECOFI Investissements**

**Nom de l'initiateur** | ECOFI Investissements

**Site internet** | [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

**Contact** | Appelez le 01 44 89 39 35 pour de plus amples informations

**Autorité compétente** | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'ECOFI Investissements en ce qui concerne ce document d'informations clés. ECOFI Investissements est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP97004.

**Date de production du document d'informations clés** | 05/12/2023

**Avertissement**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type** | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement de droit français à formule. Cet OPC bénéficie d'une protection partielle du capital

**Durée d'existence prévue** | 99 ans.

**Durée de placement recommandée** | jusqu'à 7 ans.

**Objectifs** | L'objectif de gestion du FCP est de permettre au porteur de bénéficier du paiement d'un coupon égal à 3% appliqué à la Valeur Liquidative de Référence (i.e. le 26/03/2020) si, à l'une des 10 dates de constatation annuelle (ici la « Date de Constatation Annuelle »), la Valeur de l'indice Euronext Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5% (ci-après « l'Indice ») est supérieure ou égale à sa valeur initiale constatée le 26/03/2020 (ci- après la « Valeur Initiale ») tout en protégeant partiellement son capital à hauteur de 85% de la Valeur Liquidative de Référence à la Date d'échéance (i.e. le 28/03/2030).

**Description de la formule**

L'objectif du FCP est ainsi de permettre aux investisseurs ayant conservé leurs parts jusqu'à la Date d'Echéance de bénéficier de la formule (ci-après la « Formule ») ci-après décrite.

A chaque Date de Constatation Annuelle listée ci-dessous, on observe la Valeur de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale.

Dates de Constatation Annuelle :

22/03/2021	21/03/2022	20/03/2023	20/03/2024	20/03/2025
20/03/2026	19/03/2027	20/03/2028	20/03/2029	20/03/2030

Si, à chaque Date de Constatation Annuelle, la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale, alors le porteur reçoit, chaque année, pendant les 10 premières années du FCP, un coupon égal à 3% appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

Si les conditions ci- dessus sont réalisées, le paiement des coupons interviendra 15 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle considérée. Si la Valeur de l'Indice constatée à la Date de Constatation Annuelle considérée est inférieure à la Valeur Initiale de l'Indice, le coupon n'est pas payé et est définitivement perdu.

La Valeur de l'Indice désigne à toute date le cours de clôture de l'Indice à cette date tel que défini dans le paragraphe « Garantie ou Protection » du prospectus du FCP.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le porteur bénéficie à la Date d'Echéance du 28/03/2030 d'une protection à hauteur de 85% de la Valeur Liquidative de Référence, si la Valeur Finale de l'Indice est inférieure ou égale à 85% de sa Valeur Initiale.</li> <li>- Le porteur bénéficie du paiement d'un coupon de 3% à chacune des 10 Dates de Constatation Annuelle, à condition que la Valeur de l'Indice constatée à cette date soit supérieure ou égale à la Valeur Initiale de l'Indice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le versement du coupon dépend de l'évolution de l'indice. En conséquence, il est possible qu'aucun coupon ne soit versé sur la durée du cycle d'investissement.</li> <li>- Le porteur doit conserver son investissement jusqu'à la Date d'Echéance du 27/12/2029 pour bénéficier de la protection de 85% de la Valeur Liquidative de Référence.</li> <li>- L'investisseur peut à maturité subir une perte en capital dans le cas où la Valeur Finale de l'Indice est inférieure à la Valeur Initiale. S'il a souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence, cette perte n'excèdera pas 15% de la Valeur Liquidative de Référence.</li> <li>- L'investisseur ne bénéficiera pas à maturité de la performance de l'Indice entre le 26/03/2020 et le 20/03/2030.</li> <li>- L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'Indice, car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5% de dividendes seront déduits chaque année.</li> <li>- La performance de l'Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes nets réinvestis sera inférieur à 5%.</li> </ul>

**Que se passe-t-il à l'échéance ?**

Le 20/03/2030, (ci-après la « Date de Constatation Finale»), on observe la Valeur de l'Indice (ci- après la « Valeur Finale ») par rapport à sa Valeur Initiale.

Trois cas de figure peuvent se présenter et permettent de déterminer la valeur liquidative du Fonds dont bénéficiera le porteur à la Date d'Echéance :

- Cas de figure n°1 : la Valeur Finale de l'Indice est strictement inférieure à 85% de sa Valeur Initiale, le porteur reçoit 85% de la Valeur Liquidative de Référence ;
- Cas de figure n°2 : la Valeur Finale de l'Indice est inférieure ou égale à sa Valeur Initiale mais n'a pas baissé en deçà de 85% de celle-ci, le porteur reçoit la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ;
- Cas de figure n°3 : la valeur finale de l'Indice est strictement supérieure à 100% de sa Valeur Initiale, le porteur reçoit 100% de la Valeur Liquidative de Référence.

**Description de l'indice Euronext Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5%**

La Formule du FCP est liée à l'évolution de l'indice Euronext Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5%. Il est composé de 50 valeurs de la zone Euro équilibrées, chacune représentant 1/50e du poids de l'Indice. Sa composition est revue chaque année au mois de novembre. Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie de l'Indice puis en soustrayant 5% par an sur une base quotidienne.

Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 3.69%. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. Cet indice est un indice calculé et publié par Euronext. Il est accessible sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'utilisation de cet indice dans ce FCP à formule ne préjuge pas d'un quelconque impact positif de la stratégie sur des problématiques liées au climat.

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont afin d'exclure de l'ensemble de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production de bombes à sous-munitions et/ou de mines anti- personnel, les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon. Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré :

- la gestion du FCP repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'OPC, d'instruments financiers et d'instruments financiers à terme ;
- la stratégie d'investissement consiste à être exposé à l'Indice au travers d'un contrat financier, un contrat d'échange sur rendement global (ci-après un « Total Return Swap » ou « TRS ») conclu avec la contrepartie Natixis (ci-après la « Contrepartie ») qui délivrera la performance liée à la Formule contre la performance des actifs détenus dans le FCP.

Au-delà de l'échéance, le FCP adoptera, de manière transitoire, une gestion prudente. La Société de gestion pourra également décider, en application de la réglementation en vigueur, de procéder à la fusion-absorption par un autre OPC, à la liquidation, au renouvellement de la stratégie d'investissement ou proposer une nouvelle stratégie d'investissement du FCP. A défaut, et au plus tard trois (3) mois après la Date d'Echéance, le FCP sera liquidé sous réserve préalable de l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

**Affectation des revenus** | Capitalisation et/ou distribution

**Affectation des plus et moins-values** | Capitalisation et/ou distribution

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** | Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés par le dépositaire le mercredi avant 12:00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative établie le jeudi avec règlement des ordres dans un délai de deux jours suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

**Fréquence de valorisation** | La valeur liquidative est calculée hebdomadairement, le jeudi, à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

**Investisseurs de détail visés** | Cet OPC est ouvert à tous souscripteurs ayant une connaissance des marchés financiers. Ceux qui n'ont pas de connaissance ou d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans cet OPC. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement jusqu'à 7 ans et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie. Par ailleurs, le produit financier n'a pas été

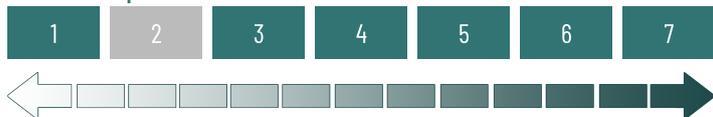
enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA"

**Dépositaire** | CACEIS BANK

**Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier** | Les scénarios de performance sont présentés dans le prospectus de l'OPC. Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : ECOFI Investissements - Service Clients - 12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts jusqu'au 7.

**Avertissement** : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez avant l'échéance



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Période de détention recommandée : 7 ans**

**Exemple d'investissement : 10 000 €**

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans
		(Période de détention recommandée)	
<b>Minimum</b>	Ce produit prévoit une protection partielle du capital contre les aléas de marché, sous réserve de conserver les parts jusqu'au 7. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 070 €</b>	<b>8 900 €</b>
	Rendement annuel moyen	-9.33%	-1.65%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 360 €</b>	<b>8 900 €</b>
	Rendement annuel moyen	-6.37%	-1.65%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>11 400 €</b>	<b>11 050 €</b>
	Rendement annuel moyen	13.97%	1.44%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>11 400 €</b>	<b>12 010 €</b>
	Rendement annuel moyen	13.97%	2.66%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre et , intermédiaire entre et et favorable entre et .

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

## Que se passe-t-il si ECOFI Investissements n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>175 €</b>	<b>683 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1.75%	0.75% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.19% avant déduction des coûts et de 1.44% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts I

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.54% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	54 EUR
Coûts de sortie	0.54% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	54 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.54% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	54 EUR
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée :** 7 ans.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 7 en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen/long terme moyen / long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque semaine, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur. En cas de sortie anticipée, avant la date d'échéance du 28 mars 2030, une commission de rachat acquise à l'OPC d'un montant de 0,50% TTC sera appliquée.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société ECOFI Investissements (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société ECOFI Investissements : veuillez contacter la société ECOFI Investissements, par courriel (contact@ecofi.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (ECOFI Investissements - à l'attention de la direction risques et conformité - ECOFI Investissements - Service Clients - 12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

## Autres informations pertinentes

**Informations sur les performances passées I** Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

**Informations sur la finance durable I** Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Le produit financier ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 6 du Règlement SFDR.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le produit financier I** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : ECOFI Investissements - Service Clients - 12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX.

**Plafonnement des rachats I** La société de gestion n'a pas mis en place de mécanisme de plafonnement des rachats pour cet OPC.

**Médiation I** Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'ECOFI Investissements et ne soit pas satisfait de la réponse d'ECOFI Investissements (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)